
Review Branch

**Direction générale de
l'examen de programmes**

**ÉVALUATION DU RISQUE
POUR LE PROJET DE SUIVI
DE L'AN 2000**

SEPTEMBRE 1999

 **Agriculture and
Agri-Food Canada**

**Agriculture et
Agroalimentaire Canada**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	2
MÉTHODOLOGIE	2
CONCLUSIONS	2
CONSTATATIONS	3
Constatations antérieures	3
Conformité continue des biens de TI à l'an 2000	4
Conformité des applications jugées cruciales au niveau de la direction générale	5
Élaboration d'applications de micro-informatique	6
Responsabilité civile potentielle	6
Perte de compétences	6
Épuisement du personnel	6
La fatigue commence à paraître	7
Nombre excessif de rapports	7
 Annexe « A »	 8
Constatations antérieures	8

INTRODUCTION

À l'automne 1998, la Direction générale de l'examen de programmes (DGEP) a terminé la première de deux évaluations du risque pour le projet de l'an 2000. Notre plan d'activités pour l'exercice 1999-2000 comprenait une deuxième évaluation de suivi, qui était prévue pour le printemps 1999. Les résultats de ces évaluations ont pour objet de repérer les risques potentiels liés à l'an 2000 afin que le CGM soit en mesure d'élaborer les stratégies d'atténuation pertinentes. Le présent compte rendu résume les évaluations détaillées effectuées au printemps 1999 et présente nos constatations au 30 juillet 1999.

L'objet de cette évaluation de suivi est d'assurer que :

- ✓ *les risques repérés et décrits dans le compte rendu de l'évaluation du risque pour le projet à l'automne 1998 donnent lieu à des mesures prises en temps opportun;*
- ✓ *les nouveaux risques, qui peuvent s'être posés depuis notre évaluation antérieure, sont repérés.*

Au cours de cette évaluation, nous avons continué à travailler de concert avec l'équipe du projet de l'an 2000, comme nous l'avons fait au cours de l'examen à l'automne 1998. Ainsi, nous avons été en mesure de repérer promptement les aspects auxquels devait s'intéresser l'équipe. Les risques décrits dans ce compte rendu continueront à faire l'objet d'un suivi par l'équipe du projet de l'an 2000 dans le cadre de son actuel processus de gestion continue du risque, qui faisait partie intégrale du projet conformément aux recommandations découlant de la première évaluation.

MÉTHODOLOGIE

Comme c'était le cas pour l'évaluation de l'automne 1998, ce suivi est conforme au processus de gestion continue du risque (GCR) élaboré par le Software Engineering Institute (SEI), qui constitue la norme *de facto* dans l'industrie. Cette évaluation exclut l'examen des plans d'urgence pour les fonctions opérationnelles cruciales et la structure ministérielle de gouvernance pour les situations d'urgence. Ces aspects feront l'objet de la « Vérification du niveau de préparation et de planification pour l'an 2000 », prévue pour septembre 1999.

CONCLUSION

Au cours des trois dernières années, la Direction générale de l'examen de programmes a participé activement à divers aspects visant à relever le défi de l'an 2000 et a eu l'occasion d'observer de près l'organisation et sa démarche globale de gestion de l'information et de technologie de l'information (TI). Dès les premières étapes des travaux de préparation à l'an 2000, il était manifeste que, règle générale, on ne connaissait guère la façon dont avait évalué le secteur de la TI et qu'on ne connaissait guère plus la mesure dans laquelle le Ministère était tributaire de la TI.

Par exemple, avant qu'on entreprenne l'examen de la situation de l'an 2000, le Ministère ne disposait pas d'un inventaire à jour et exact des investissements consentis en TI

L'expérience acquise relativement à l'an 2000 a aidé le Ministère à mieux reconnaître le fait que nous constituons une organisation axée sur la technologie et fortement tributaire de la TI pour la prestation de nos programmes et de nos services. Bien que le projet de l'an 2000 ait constitué un défi considérable à relever et qu'il ait consommé de précieuses ressources, il a constitué le catalyseur dont avait besoin le Ministère pour mettre en oeuvre plusieurs méthodes et stratégies de gestion de la TI, dont l'absence se faisait sentir. **Pour récolter les**

résultats à long terme de l'investissement considérable consenti par le Ministère relativement à l'an 2000, il faudra préserver le rythme des progrès impressionnants réalisés en la matière, et ce, par l'introduction continue de méthodes et de stratégies de gestion de la TI et par la préservation de celles qui ont été mises en oeuvre dans le cadre de la préparation à l'an 2000.

Globalement... Notre évaluation a permis de conclure que la démarche générale du Ministère pour contrer le bogue de l'an 2000 est conforme à ce que recommandent habituellement les spécialistes de l'industrie de la TI. Toutefois, vu la mise en oeuvre divergente de diverses initiatives particulières de redressement et la large gamme de priorités que les gestionnaires accordent au bogue de l'an 2000, le Ministère peut être exposé à des risques. **Il faudra élaborer des stratégies d'atténuation pour les risques potentiels décrits dans le présent rapport. En outre, le Ministère devra cibler davantage ses efforts et faire preuve d'une plus grande diligence pour contrer le ralentissement dans les progrès réalisés à ce jour et pour respecter les autres cibles établies.**

Il faudrait remarquer qu'il est de plus en plus évident que le défi de l'an 2000 ne se dissipera pas le 31 décembre 1999. De fait, un effort continu en matière de gestion du risque et un suivi continu devront être exercés pendant une bonne part de l'an 2000. Le Groupe Gartner, qui réunit des analystes reconnus de l'industrie, a déclaré que même si le potentiel d'erreur était supérieur au début de l'année civile 2000, les problèmes technologiques se poursuivront jusqu'à l'an 2001.

CONSTATATIONS

Constatations antérieures... Deux secteurs déterminés être à risque lors de notre évaluation précédente du risque continuent à nous préoccuper et nécessitent une attention immédiate. Les secteurs de l'*infrastructure*

Rétroaction de l'enquête :

« Notre équipe de l'an 2000 (au niveau ministériel) a fait preuve d'une très grande diligence et a contribué à nous assurer que nous pourrions aborder avec confiance le prochain millénaire. Elle mérite notre reconnaissance. »

« J'apprécie l'aide considérable reçue de l'équipe de l'an 2000 à Ottawa. Qu'elle tienne le cap, qu'elle poursuive son excellent travail et qu'elle fasse preuve de patience envers nous car notre charge de travail est

Mesures à prendre immédiatement :

→ **Infrastructure** - Le ralentissement constaté dans les progrès se poursuit. L'échéance prévue de septembre ne sera peut-être pas respectée.

→ **Micro-informatique** - Les progrès réalisés à ce jour sont considérablement inférieurs aux cibles établies. Au rythme actuel des progrès, il sera impossible d'atteindre la cible établie pour la micro-informatique.

ministérielle et de la micro-informatique sont exposés dans l'encadré adjacent et expliqués en détail à l'annexe « A ». En outre, l'annexe comprend l'état de toutes les constatations repérées antérieurement.

Conformité continue des biens de TI à l'an 2000... Le 16 novembre 1998, le CGM a approuvé les recommandations découlant de la première évaluation du risque pour l'an 2000. Parmi les recommandations approuvées, se trouvait « la suspension de nouvelles initiatives en matière de technologie de l'information au niveau des directions générales et du Ministère ainsi que de modifications aux biens conformes jusqu'après l'an 2000 ». Suite à la décision, un « processus de tableau indicateur des défis » a été élaboré par la section des « applications » de l'équipe du projet de l'an 2000. Bien que le tableau indicateur n'ait pas assuré une conformité complète à l'orientation exprimée par le CGM, il a fourni à la Direction un moyen d'évaluer et de justifier la nécessité de changements aux « applications » conformes à l'an 2000 et l'élaboration de nouvelles applications. Bien que le processus de tableau indicateur soit efficace pour donner un niveau minimum de contrôle qui n'existait pas auparavant dans le domaine des « applications », aucun mécanisme n'a été élaboré pour tenir compte des changements qui se produisent dans les autres domaines relativement au projet de l'an 2000, notamment l'infrastructure, les installations et l'éditique.

Comme nous l'avons mentionné dans notre précédent rapport sur l'évaluation du risque, les processus de « gestion de la configuration » (GC) font défaut au Ministère. Ces processus fourniraient un cadre pour veiller à ce que les changements apportés aux biens conformes soient approuvés et subissent une analyse et un essai rigoureux (au moment de notre examen la section de l'infrastructure de l'an 2000 avait ébauché des lignes directrices de GC à l'intention des responsables de l'infrastructure). L'absence de processus de GC rend virtuellement impossible de veiller à ce que les biens soient restés ou restent conformes à l'an 2000. Cette situation est particulièrement troublante car les résultats d'une récente enquête ont révélé que **57 p. 100** des responsables de systèmes cruciaux, **56 p. 100** des responsables de l'infrastructure et **47 p. 100** des responsables d'installations ont apporté des modifications à leurs biens une fois qu'ils ont été déclarés conformes à l'an 2000. Bien qu'il soit concevable que ces changements ne soient pas tous « sensibles à la date », l'absence de processus de GC ou de « documents papier » pour examiner la nature et la mise en oeuvre des changements affecte sensiblement notre capacité d'évaluer la conformité des biens.

Dans l'industrie, on considère que la GC constitue une pratique essentielle de la gestion de la TI et contribue à l'efficacité globale de la façon dont une organisation gère ses biens de TI.

Indépendamment de la question de l'an 2000, les processus de GC permettent à une organisation de déterminer quelles modifications ont été apportées à un bien de TI, pourquoi, par qui, à quel moment, avec quel niveau de mise à l'essai du changement et/ou de l'ensemble, et avec quelle autorisation. Les processus de GC instaurent une rigueur et une discipline appliquées au niveau organisationnel afin d'assurer que les changements ont été approuvés, évalués et gérés de façon cohérente et convenablement décrite.

Les pratiques de GC nécessitent d'accomplir les processus suivants :

- ✓ repérer et décrire les caractéristiques fonctionnelles et physiques des biens qui remplissent une fonction de l'utilisateur final (potentiellement par une combinaison d'éléments de logiciel et/ou de matériel);
- ✓ contrôler les changements apportés aux biens et les consigner par écrit;
- ✓ enregistrer et communiquer l'information nécessaire à la gestion efficace des biens, notamment en ce qui touche l'état des changements proposés et la mise en oeuvre des modifications approuvées.

Considérant les résultats de notre enquête, les contrôles minimum tout récemment mis en place pour les applications et l'infrastructure, et l'absence de contrôles pour les changements apportés ultérieurement tant aux installations qu'aux postes de micro-informatique jugés conformes, **nous sommes incapables de donner l'assurance que les biens déclarés conformes restent conformes et puissent répondre au défi de l'an 2000.**

Si le Ministère désire minimiser le risque de pannes potentielles en l'an 2000 pour les biens qui ont déjà été convertis, il est impérieux qu'**un moratorium soit déclaré pour tout changement aux biens déclarés conformes, à moins que ce changement ne soit nécessité par réglementation et/ou par législation.**


À moyen ou à long terme, nous recommandons que le Ministère **élabore des processus de CG pour la gestion des biens de TI. Ces processus devraient être considérés comme une pratique obligatoire dans toutes les directions générales du Ministère.**

Conformité des applications jugées cruciales au niveau de la direction générale... Parmi les 51 applications initialement jugées cruciales au niveau de la direction générale, 43 ont été déclarées conformes au moment de l'échéance ministérielle du 30 juin 1999. Les 8 autres applications devaient être mises à l'essai relativement à l'an 2000 et converties au plus tard le 30 septembre 1999. De ces 8 applications, seulement 2 (une troisième est mise en veilleuse le 30 septembre) correspondent à une fonction opérationnelle cruciale établie dans le cadre du projet approuvé par le CGM. Des procédures d'urgence ont été mises au point pour les fonctions qu'appuient ces 2 applications ainsi que pour 2 autres. Toutefois, l'élaboration de procédures d'urgence n'a pas été jugée nécessaire pour les fonctions qu'appuient les autres applications.

Comme le montre le tableau ci-dessous, seulement 2 des 8 applications correspondent actuellement à une fonction opérationnelle cruciale approuvée par le CGM. **Les directions générales devraient réévaluer les applications indiquées dans le tableau et élaborer des procédures d'urgence pour les fonctions jugées réellement cruciales qui n'en ont pas.**

<i>Numéro et nom de l'application</i>	<i>Direction générale</i>	<i>Application correspondant à une fonction cruciale</i>	<i>Nom de la fonction cruciale</i>	<i>Mesures de rétablissement de la fonction requise par la direction générale</i>	<i>Procédure d'urgence élaborée</i>
<i>1104 - FIMCLA</i>	<i>DGSIM</i>	<i>Oui</i>	<i>1.3.5.1 Application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (FIMCLA)</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>1135 - RMV - Stocks en entrepôt</i>	<i>DGSIM</i>	<i>Non</i>		<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>1137 - RMV - Base de données sur les couvoirs</i>	<i>DGSIM</i>	<i>Non</i>		<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>1153 - RMV - Abattoirs</i>	<i>DGSIM</i>	<i>Non</i>		<i>Non</i>	<i>Non</i>

Numéro et nom de l'application	Direction générale	Application correspondant à une fonction cruciale	Nom de la fonction cruciale	Mesures de rétablissement de la fonction requise par la direction générale	Procédure d'urgence élaborée
1873 - Système de gestion de la rémunération	DGSM	Non		Oui	Oui
0800 - Agrifin	DGSM	Oui	EN VEILLEUSE (30 sept.)	Non	Non
1906 - Système client-serveur du CSRN	Politiques	Oui	3.1.2 Gestion du risque	Oui	Oui
1639 - Essai d'interface financière	ARAP	Non		Oui	Oui

 : indique une application dont les fonctions devraient être réévaluées.

Élaboration d'applications de micro-informatique... Avec l'avènement d'outils conviviaux d'élaboration en micro-informatique et l'amélioration constante de la capacité des utilisateurs, on a constaté un nombre croissant d'applications élaborées par ces utilisateurs. Cette situation présente un défi considérable en matière de conformité à l'an 2000 ainsi qu'un risque potentiel. La difficulté de faire le suivi des applications de micro-informatique, qui prolifèrent, rend virtuellement impossible de veiller à ce que ces applications « individuelles » soient assujetties aux processus rigoureux de conformité à l'an 2000 qu'on déploie pour les autres applications connues. Il est possible qu'il existe dans le réseau d'AAC des applications non conformes et que ces applications produisent et peut-être même transfèrent des données et renseignements « erronés ». **Vu l'environnement décentralisé d'AAC et l'incapacité inhérente à contrôler complètement l'élaboration, le risque est considérable.**

Responsabilité civile potentielle... Non seulement l'an 2000 présente-t-il la possibilité de pannes pour les fonctions opérationnelles et les biens de TI, mais encore la situation pourrait être compliquée par des poursuites judiciaires découlant du bogue de l'an 2000. On s'attend généralement à ce que les organisations ou les particuliers lésés par les pannes découlant du bogue de l'an 2000 exigent une indemnisation de la part de ceux qui, selon eux, ne se sont pas convenablement préparés à contrer un risque imminent et prévisible. Pour minimiser la possibilité de responsabilité civile, les Services juridiques ont conseillé que toutes les décisions stratégiques du Ministère relatives à l'an 2000 soient prises au niveau le plus élevé de l'organisation, soit le CGM. Selon les Services juridiques, les décisions stratégiques prises à un niveau inférieur pourraient être considérées comme des décisions opérationnelles et donner lieu à une responsabilité civile. **Le processus actuel, selon lequel les membres du CGM peuvent entériner individuellement les décisions stratégiques relatives à l'an 2000 sans qu'il y ait une réunion officielle pour discuter de la question et établir un consensus, a été caractérisé comme représentant un risque par les Services juridiques.**

Perte de compétences... La réponse du Ministère au bogue de l'an 2000 a consisté en bonne part en la création d'un comité de projet de l'an 2000 massivement appuyé par des spécialistes contractuels. Bien que cette démarche nous ait apporté immédiatement des compétences et ait favorisé la souplesse dans l'utilisation des ressources de gestion, elle a néanmoins exposé le Ministère au risque de perdre les compétences et les connaissances cruciales relatives à ses biens de TI. Au fur et à mesure que le projet tire à sa fin et que les ressources contractuelles sont détachées, **il devient impérieux de veiller à ce qu'une description suffisante continue à être disponible et à ce qu'une stratégie soit élaborée pour permettre le transfert des connaissances nécessaires depuis les ressources contractuelles au personnel du Ministère. Il faudrait aussi élaborer des plans d'urgence visant à permettre l'engagement ou le réengagement des ressources contractuelles si le Ministère devait faire face à des difficultés découlant du bogue de l'an 2000, qui dépassent les compétences du personnel ministériel.**

Épuisement du personnel... Comme on l'a observé et consigné dans notre rapport à l'automne 1998, la détermination, les compétences et l'engagement des personnes qui participent au projet continuent de constituer un facteur prédominant du succès remporté par le Ministère à ce jour. Bien que cet engagement indéfectible du personnel constitue manifestement un point fort pour le Ministère, il pourrait néanmoins constituer le talon d'Achille du Ministère relativement au bogue de l'an 2000. Les efforts consentis par le Ministère pour atténuer les incidences du bogue de l'an 2000 sont axés sur un noyau de personnes disséminées dans le Ministère qui ont concentré sans relâche leur attention sur cette question pendant plus de deux ans. Certaines personnes interviewées doivent travailler à la résolution du bogue de l'an 2000 tout en poursuivant leurs fonctions habituelles. **Durant notre évaluation, nous avons remarqué un épuisement manifeste parmi les personnes qui travaillent à ce projet.**

La fatigue commence à paraître... Les efforts initiaux que le Ministère a consentis en temps opportun et de façon appropriée à résoudre le bogue de l'an 2000 ont vite été couronnés de succès. Ce succès semble avoir créé des attentes de progrès continus, qui sont très difficiles à combler. Le rythme de progrès du Ministère a considérablement ralenti car les directions générales ont maintenant commencé à s'attaquer aux questions plus complexes, plus cruciales et plus longues de conversion relativement au bogue de l'an 2000. Ce ralentissement, ou dérapage dans certains cas, des progrès suscite des pressions inattendues et croissantes. Le suivi mensuel des progrès ministériels par le Secrétariat du Conseil du Trésor ajoute des pressions supplémentaires sur un effectif déjà essoufflé. Dans cette situation d'épuisement découlant du bogue de l'an 2000, de dérapage des progrès et d'échéances imminentes, la tension monte, l'anxiété s'installe et **les relations positives établies entre le bureau du projet central de l'an 2000 et les directions générales commencent à en être affectées.**

Nombre excessif de rapports... Bien que l'observation suivante ne constitue pas réellement un risque pour le succès du Ministère et sa capacité à relever les défis de l'an 2000, il semble qu'on accroisse ainsi une charge de travail déjà lourde pour ceux qui participent au projet de l'an 2000, ce qui contribue à l'épuisement de l'effectif.

Les personnes qui participent aux activités de l'an 2000 doivent produire toute une gamme de rapports réguliers sur la situation. En outre, le Ministère doit aussi produire des rapports mensuels à l'intention du Secrétariat du Conseil du Trésor. **Avec le temps, les exigences en matière de rapport pour l'an 2000 ont évolué sans qu'on évalue la possibilité de les intégrer ou de les rationaliser.**

Rétroaction de l'enquête :

« Il existe un grand nombre de rapports; à quoi servent-ils? »

« Il est parfois difficile de prendre le processus au sérieux. De nombreuses personnes ont reçu l'autorité d'exiger de l'information (habituellement à très courte échéance), bien qu'elles aient seulement la responsabilité de transmettre cette information et ne comprennent guère les questions techniques fondamentales. Le processus semble être piloté par des gens dont la principale responsabilité consiste à produire un rapport dans les plus brefs délais. »

Annexe « A »

Constatations antérieures

Risque	Contexte	Solution	État actuel de la question
Conformité de l'infrastructure ministérielle	Le plan du projet de l'an 2000 en matière de conformité de l'infrastructure ministérielle comporte des échéances très serrées, et il est étroitement tributaire des ressources investies par la Direction générale dans la mise en oeuvre des tâches clés. Ces ressources ne sont pas directement du ressort du chef de projet de l'infrastructure.	Les membres du Comité de direction reçoivent des copies de la plupart des mises à jour et des demandes de mesure présentées au personnel de leur direction générale. Au besoin, la Division des services de gestion de l'informatique fournit des ressources supplémentaires pour effectuer les essais.	Initialement, on s'attendait à ce que la conformité de l'infrastructure soit établie en septembre 1999. Il y a eu, et il y a encore, un dérapage dans les progrès suite à un retard dans la mise en oeuvre des composantes de la TI (une responsabilité au niveau de la direction générale), à une augmentation dans le nombre de composantes qui doivent être mises à l'essai et à des délais dans la réception des rustines des fournisseurs. Il n'est pas certain que l'échéance prévue de septembre puisse être atteinte. Il reste que le Ministère assume un risque important.
Micro-ordinateurs non fonctionnels	Le manque de normes pour les micro-ordinateurs a rendu extrêmement difficile le repérage et l'inventaire de tous les produits utilisés au Ministère, ce qui signifie la possibilité de micro-ordinateurs non fonctionnels.	Des visites individuelles auront lieu pour examiner et certifier les logiciels cruciaux. L'équipe responsable de la micro-informatique pour l'an 2000 a élaboré une démarche visant à aider les clients avec leurs micro-ordinateurs.	L'échéance prévue pour la micro-informatique au Ministère est la fin de novembre 1999. Pour atteindre cette échéance, il faudra que les directions générales et l'équipe de micro-informatique pour l'an 2000 coopèrent pour examiner un nombre élevé de micro-ordinateurs chaque semaine. Actuellement, les progrès réalisés sont très inférieurs aux cibles fixées. À ce rythme, le travail pour les micro-ordinateurs ne sera pas terminé avant un certain temps en l'an 2000. Une stratégie de reprise a été élaborée et mise en oeuvre. Un suivi plus étroit se poursuivra au cours des prochaines semaines afin d'assurer que la stratégie de reprise est fonctionnelle. En outre, une procédure d'urgence pour les micro-ordinateurs est en élaboration. Cette composante comporte un risque important pour le Ministère et devrait faire l'objet d'un suivi étroit.
Conformité du système client-serveur du CSRN	Il y avait certaines appréhensions concernant le plan de mise à l'essai de ce système, les estimations financières et la capacité des ressources contractuelles engagées pour l'essai.	La direction du CSRN a conclu une entente avec le bureau de projet central de l'an 2000 en vue de la prestation de services de mise à l'essai du CSRN relativement à l'an 2000.	D'importants changements devront être apportés pour que la version du CSRN conforme à l'an 2000 incorpore les changements réglementaires requis pour la Saskatchewan. Il est extrêmement important que l'équipe d'élaboration du CSRN veille à ce que les changements apportés soient conformes à l'an 2000 et à ce que l'intégrité du système ne soit pas affectée. Les gestionnaires de la TI au CSRN évalueront la nécessité de soumettre le système modifié à l'essai aux fins de l'an 2000. Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) - système client-serveur : L'élaboration d'un système client-serveur (initialement un clone du CSRN) était nécessaire par suite de décisions politiques. À cause d'un calendrier serré pour la prestation du système, aucun essai relatif à l'an 2000 n'avait été prévu. Avant que le système soit mis en oeuvre, les demandes étaient traitées manuellement, ce qui constitue le plan de rechange en cas de panne liée au bogue de l'an 2000. Ce plan de rechange peut réduire le risque de ne pas effectuer d'essai relatif à l'an 2000, mais il est impérieux d'établir un plan d'urgence et de veiller à ce que les parties soient tenues au courant et formées. Le plan d'urgence sera examiné dans le cadre de la « Vérification de l'état de préparation et de planification d'urgence pour l'an 2000 », prévue pour l'automne.
Priorité du projet	Le projet n'a peut-être pas reçu le niveau de priorité nécessaire.	Le Ministère n'a jamais déclaré que le projet de l'an 2000 constituait la <u>principale</u> priorité, mais il a néanmoins accordé une certaine priorité.	Le projet doit conserver une priorité élevée afin d'assurer que toutes les activités sont effectuées à temps.

Financement pour l'an 2000	Il fallait disposer d'une somme supplémentaire de 15 millions de dollars pour assurer la sécurité des composantes cruciales du Ministère.	Une soumission de 15 millions de dollars a été approuvée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.	La Direction générale des services ministériels nous a informés que le Ministère, ayant défoncé la marge de péremption de 5 p. 100, ne pouvait pas gérer les fonds selon les prévisions budgétaires et que, de l'affectation de 15 millions de dollars, une tranche de 2,5 millions de dollars ne pouvait pas être utilisée. Cette situation est résultée de délais dans la réception des fonds du Conseil du Trésor, ce qui a rendu impossible d'utiliser cette somme pour l'exercice 1998-1999. On avait prévu que le bureau de projet central de l'an 2000 serait incapable de dépenser la somme entière. La Direction générale des services ministériels nous a indiqué que la situation sera clarifiée auprès du Comité directeur de l'an 2000. *** Vu la perception existante concernant la péremption des fonds, le bureau de projet central pourrait examiner l'à-propos d'utiliser une comptabilisation plus transparente des fonds pour l'an 2000.***
Gestion de la configuration (GC) des applications	L'absence d'un processus standard de GC pourrait rendre difficile d'assurer la conformité à long terme des biens.	L'équipe du projet de l'an 2000 a élaboré des lignes directrices concernant le « tableau indicateur des défis » pour les responsables de l'application. Ces lignes directrices ont fourni une méthode pour analyser les incidences des nouvelles initiatives et pour mesurer leurs avantages relatifs.	Bien que ce processus de tableau indicateur des défis ne résolve pas en entier les questions de la GC, il procure à la direction un moyen d'évaluer et d'appuyer les modifications apportées aux biens conformes. À ce jour, le processus de « tableau indicateur des défis » a été suivi « en général ». Toutefois, dans la majorité des directions générales, on ne contrôle et ne connaît guère les applications de TI que n'a pas effectuées le groupe central de la TI ou qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de financement.
Biens de l'infrastructure aquatique	Certains biens initialement conçus ou possédés par AAC ont été transférés à d'autres niveaux de gouvernement ou au secteur privé, et pourraient donc ne pas être conformes à l'an 2000.	L'ARAP a consulté son conseiller juridique et confirmé qu'AAC n'est pas responsable de la conformité des systèmes et des biens à l'an 2000 quand le Ministère n'en assume pas la possession ou le contrôle, ni responsable d'aviser les exploitants de systèmes relativement à la conformité et que, selon la formulation utilisée, de tels avis pourraient en réalité être interprétés comme une admission de responsabilité relativement à la conformité ou aux pannes des systèmes. L'ARAP se tient au courant de la situation et reste en mesure de répondre aux nouveaux développements.	Néant
Communications externes	Les communications antérieures pour l'an 2000 étaient principalement internes.	Un plan de communications externes a été élaboré, et le Ministère participe activement au groupe de travail interministériel de communications, que pilote le SCT.	Néant
Conformité du projet SATURNE	Les échéances pour le projet SATURNE sont serrées, et l'équipe de projet n'avait pas encore élaboré un plan d'essai pour l'an 2000.	La mise en oeuvre du projet SATURNE a été couronnée de succès, et un plan d'essai pour l'an 2000 a été élaboré. L'essai a été effectué.	Néant
Information des fournisseurs sur la conformité	L'évaluation concernant la conformité d'un bien est parfois entravée par le fait que les renseignements de la part des fournisseurs ne sont pas toujours disponibles et évoluent constamment.	Le SCT a été informé de ce risque. On a entrepris des essais pour repérer des versions conformes des produits.	Néant

Évaluation du risque pour le projet de suivi de l'an 2000 - Ébauche

Conformité des installations de TPSGC	Il y avait des préoccupations concernant la quantité et la qualité des essais effectués par TPSGC pour les immeubles dont AAC est locataire.	Le SCT a été informé de ce risque. Le gestionnaire des installations relatives à l'an 2000 fait le suivi des progrès réalisés par TPSGC, sur une base régulière.	Néant
Remplacement des biens en temps opportun	Le processus habituel d'approvisionnement au gouvernement pourrait s'avérer contraignant pour le remplacement des biens en temps opportun.	Le SCT a été informé de ce risque. Le Ministère a pris les mesures nécessaires pour repérer les composantes à remplacer et s'approvisionne selon les besoins. En outre, les procédures d'urgence ont été établies.	Néant
Priorité conflictuelle	De nombreux gestionnaires et employés ont expressément souligné que la norme générale de classification avait une incidence sur la préparation à l'an 2000.	Le SCT a été informé de ce risque. Les échéances établies pour la norme générale de classification n'ont pas été modifiées.	Néant
Manque de clarté dans les rôles et responsabilités	Les attentes concernant le bureau de projet central pour l'an 2000 sont floues et parfois irréalistes.	Le bureau de projet central a élaboré une charte de projet, que le Comité directeur pour l'an 2000 a approuvée.	Néant